



Jugement du tribunal concernant la Venise verte.



Pour rappel, des opposants au projet de construction d'un immeuble en bord de Somme, "La Venise verte", ont engagé une procédure au tribunal administratif visant à faire annuler le permis de construire d'un immeuble sur l'ancienne friche "Villetard".

Le tribunal administratif, par un jugement en date du 3 octobre de cette année, **a rejeté tous les arguments des opposants à ce projet.**

Le tribunal a acté notamment :

- Que ce terrain est bien situé en zone urbanisée, qu'il est bien constructible conformément au classement en zone 3 du PPRI.
- Que la hauteur de l'immeuble se calcule bien à partir de l'axe de la chaussée qui le dessert, c'est-à-dire la rue René Gambier et que l'immeuble ne dépasse pas les 12 mètres réglementaires.

Le tribunal a toutefois considéré qu'il y avait besoin, au-delà des requêtes rejetées, d'un complément d'information à apporter au permis de construire, **mais que ces éléments n'étaient pas de nature à remettre en cause le projet dans son ensemble.** Le tribunal a donc sursis à statuer dans l'attente du dépôt d'un modificatif au permis de construire pour régularisation.

Ces éléments portent sur 4 points :

- La notation d'une côte de niveau sur le plan.
- Une photographie prise à partir du marais des bœufs afin de mesurer l'impact de la façade arrière vue du marais des bœufs.
- De demander à l'architecte des précisions sur l'attestation qu'il a fournie concernant l'étude préalable exigée par les dispositions du point 2 de l'article 5.2 du PPRN de la vallée de la Somme.
- De relever le coffret électrique et le local à vélo de 5 cm.

Le tribunal de conclure ; **"De tels vices sont susceptibles d'être régularisés sans apporter au projet un bouleversement tel qu'ils en changeraient la nature même"**. "Par suite, les parties ayant été appelées à présenter leurs observations sur ce point, **il y a lieu de surseoir à statuer** sur les conclusions à fin d'annulation de la requête **afin de permettre cette régularisation**, qui devra être communiquée au tribunal dans un délai de quatre mois à compter de la notification du présent jugement".

Voilà la réalité du jugement prononcé. Evidemment, cette analyse factuelle du jugement est quelque peu différente du traitement dont celle-ci a fait l'objet dans les médias, présentant cela comme une "demi-victoire" des opposants.

(Suite page 2)

Comme beaucoup d'observateurs avertis me l'ont fait remarquer ce traitement médiatique a de quoi surprendre !

Personnellement, je me suis habitué dès le début de cette affaire – qui est d'abord un prétexte à une offensive politique contre votre maire - à l'attitude de certains médias. **Leur traitement partisan et engagé de ce dossier s'explique par la proximité et les amitiés de certains avec les opposants, quand ce n'est pas par motivation politique.**

Voilà chers Camonois, la face peu reluisante de cette affaire. Pour ma part, je continuerai à vous informer des suites données à ce dossier, qui n'est pas neutre financièrement pour le contribuable. En effet, la vente du terrain permet une recette de 450.000 € qui avec l'effet levier des subventions dégage une capacité d'investissement d'1.500.000 € permettra entre autres de financer la construction de la salle de sport pour les écoles primaires.

La gestion d'une commune c'est faire des choix. C'est aussi valoriser ses actifs pour dégager des ressources pour éviter d'alourdir la fiscalité ou l'endettement.

Une seule volonté m'anime depuis 22 ans : développer l'attractivité de la commune et des services contribuant au bien être des Camonois.

Soyez assurés que je ne relâcherai pas mes efforts jusqu'à la fin de mon mandat.

*Votre Maire,
Jean-Claude RENAUX*

C ô t é C o m m u n e

Mobilités douces

Il n'a échappé à personne que de plus en plus de nos concitoyens modifient leurs habitudes de déplacements. Notre commune bénéficie d'une offre de transports en commun qui a été renforcée et étendue en 2021 à l'occasion de la refonte du réseau de proximité.

Amiens Métropole met à disposition des personnes à mobilité réduite le réseau de transport TAAM avec un niveau de service des plus performants de France dans ce domaine.

Depuis 3 ans, on assiste à une appétence pour le vélo. La crise du covid et une sensibilisation aux questions environnementales avec la volonté de réduire son impact carbone ont été des accélérateurs.

Les collectivités ont pris leur part dans cet effort collectif en agissant sur plusieurs leviers. Le Département, puis Amiens et quelques communes dont la nôtre ont mis en place des aides financières à l'achat de vélos. Plus de 11000 cyclistes pour le Département, plus de 5000 sur Amiens et les communes, (près de 200 sur Camon depuis 2021) ont pu bénéficier d'aides substantielles pouvant atteindre en cumul 600 € pour un VAE (CD80 400€+ 200 Mairie).

Avec Buscyclette nous offrons un service de location longue durée de vélos des plus accessibles avec plus de 3000 vélos dont 2000 Vélos à Assistance Électrique et une offre de formation dans les écoles pour 1000 élèves/an.

Effort également dans les infrastructures avec le schéma départemental et le plan vélo d'Amiens-Métropole doté de 10 millions d'Euros sur 2022-2026.

Il y a déjà quelques années, Camon avait mobilisé des financements pour assurer la continuité de la véloroute Vallée de Somme en finançant la construction de la passerelle au pont René Gambier et en obtenant ensuite d'Amiens Métropole le prolongement par une voie verte en parallèle de la rue Gambier qui ne comportait aucun aménagement pour mettre en sécurité piétons et vélos.

Camon est la seule commune hors ville d'Amiens à avoir été retenue dans le cadre des investissements du schéma cyclable d'Amiens Métropole. Ainsi en fin d'année, les travaux visant la prolongation de la voie verte Rivery-Camon le long de la route de Corbie et la rue R. Salengro jusque l'entrée de la zone d'activité vont démarrer (750.000 €). En coordination avec cet aménagement, la commune va réaliser sur son budget la liaison entre la sortie de la commune et le rond-point de la zone d'activités permettant de mettre en sécurité piétons et vélos et de boucler cet itinéraire.

Le code de la route rend obligatoire, sauf particularités, le droit pour les cyclistes de remonter à contre sens les voies à sens unique dont la vitesse est limitée à 30 km/h. Cette disposition récente du code de la route est encore trop méconnue des automobilistes et c'est pour cette raison que nous renforçons la signalisation verticale et au sol avec des zones « vertes » aux entrées et débouchés de ces zones 30 afin d'interpeller l'automobiliste de la présence éventuelle de cyclistes à contre sens.

Le partage de l'espace public, dans le respect mutuel des différents modes, appelle à une prise de conscience individuelle et collective permettant une coexistence pacifiée.

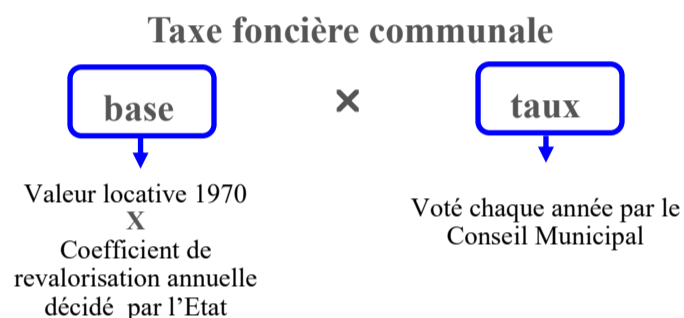


Taxe Foncière

Comme chaque année, « la petite musique médiatique », d'une explosion des impôts locaux tourne en boucle dans les médias qui classe les bonnes et les mauvaises communes. Celle-ci est amplifiée cette année parce que Paris a décidé une augmentation importante.

Pour les communes, au fil des décisions gouvernementales, les impôts locaux ne sont plus constitués que des 2 taxes foncières : sur le bâti et le non-bâti.

Vos cotisations de taxe foncière sont calculées en fonction de 2 éléments :



Pour 2023, à Camon, le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier le taux. Par contre, l'Etat a augmenté la base de 7.1% .

Cette revalorisation de base est due à l'indexation sur l'inflation. Les taxes foncières, à Camon, représentent 50% des recettes du budget communal et permettent de faire face à nos dépenses qui sont également concernées par l'inflation. Notre intercommunalité, Amiens Métropole, bénéficie également d'une part de vos cotisations de taxe foncière ainsi que celle des entreprises. Elle bénéficie également de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) pour faire face à cette compétence qu'elle assume seule. Amiens Métropole a procédé à cette augmentation en 2023, pour prendre en charge notamment la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) dont elle doit s'acquitter pour les dépenses d'enfouissements des déchets.

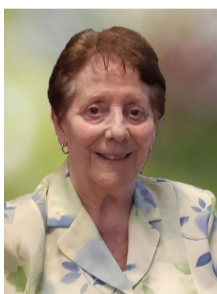
Chantier Nature



Merci aux 13 bénévoles qui ont déboisé le fossé (coupe de saules) entre la Somme et les marais dans le cadre d'un atelier Nature dirigé par le Conservatoire des Espaces Naturel. L'objectif de faciliter l'écoulement de l'eau afin de permettre l'accès des poissons aux zones potentielles de reproduction a été atteint. Seule une des deux berges a été dégagée l'autre restant boisée pour maintenir la diversité faunistique et floristique. La passerelle permettant l'accès à la prairie allant au viaduc Jules Verne a elle aussi été dégagée. La sauvegarde de notre patrimoine naturel passe par toutes ces actions d'entretien. Satisfait de leur journée, nos débroussaillers ont profité de la présence de spécialistes pour faire une promenade botanique de découverte des plantes locales.

Avis aux amateurs pour les prochains chantiers Nature

Odette Vaquette



Nous souhaitons rendre hommage à Odette Vaquette et à travers elle à une génération. Ils ont fait de Camon un village particulier avec une vie associative et sociale parfois mouvementée mais toujours riche en interactions et en solidarité. Elle fut active dans la vie publique, dans les associations mais aussi et surtout au sein de la paroisse de Camon. Odette Vaquette, nous laisse une conception de l'engagement, une idée de l'implication citoyenne au service de la collectivité.

Forum des associations



Rendez-vous incontournable de cette rentrée, le forum des associations s'est tenu le samedi 9 septembre 2023, salle Louis Aragon. Ce fut l'occasion pour les responsables associatifs de se retrouver ou de faire connaissance et pour l'ensemble des administrés de découvrir l'étendue des activités.

ALSH été 2023



Le centre de loisirs a accueilli plus d'une centaine d'enfants cet été avec un programme riche et varié : visite des princes et princesses au château de Chantilly, initiation au tir à l'arc, visite du jardin de mon panier nature, des hortillonnages en barques, promenades à vélo, initiation au football américain, bowling, campings et spectacle de fin de centre ... Belle thématique de préparation aux JO, pour les enfants du mois d'août, ils sont prêts pour 2024.



Retraite



Le passage à la retraite est un moment clé dans sa vie.



Le CCAS de CAMON est le point dédié pour vous accompagner dans cette étape, vous rassurer, vous donner les moyens et les clés pour vivre en bonne santé et en toute autonomie le plus longtemps possible.

Le CCAS de CAMON est partenaire labellisé de L'offre « Vivons retraite ! » développé par la Carsat Hauts-de-France.

L'équipe du CCAS de CAMON vous assiste dans vos démarches administratives dédiées à votre demande de retraite et vous propose des activités sportives et ludiques gratuitement.

Nous sommes joignables par téléphone : 03.22.49.65.72 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, ou par mail : ccas@camon.fr.

Octobre Rose

Le CCAS de Camon se mobilise pendant Octobre Rose et soutient la promotion du dépistage du cancer du sein

Le CCAS de Camon vous invite à participer à une randonnée pédestre, dans le cadre verdoyant des jardins flottants des Hortillonnages organisée en partenariat avec l'US CAMON Athlétisme

Le rendez-vous est donné le

Vendredi 27 octobre 2023
Départ à 10h00 du CCAS de CAMON
Activité sur inscription



(26 Place du Général Leclerc – 80450 CAMON - En face de la Mairie)

Retour prévu vers 11h30 au CCAS de CAMON - Une collation sera servie au retour de la randonnée

FCPE



L'association FCPE de Camon a pour rôle de représenter les parents d'élèves des écoles Jean Jaurès et Edmond Marquis. Nous participons activement à la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial (PEDT) en étant le lien entre les parents et les établissements scolaires et en facilitant la communication tout en portant la voix des parents et des enfants lors des réunions et des conseils de classes.

Chacun d'entre nous donnons de notre temps en fonction de nos disponibilités et de nos envies. Nous organisons également des moments de convivialité, d'échanges et de partage entre parents, dans la bonne humeur ! Certaines de nos actions permettent de récolter des fonds qui contribuent à financer des projets scolaires. Il nous tient à cœur de faire partie de la vie de la commune, par le biais des écoles mais aussi par celui d'actions.

Voici une liste des projets menés lors de l'année scolaire 2022/2023 :

- Bourse aux jouets
- Vente de sapins et de boules personnalisées
- Cadeaux en décembre aux enfants
- Chasse aux oeufs sous la forme d'une chasse aux trésors dans Camon (en partenariat avec les commerçants du Centre-ville),
- Défilé des enfants à la fête des hortillonnages
- Kermesse
- Participation financière aux projets éducatifs.
- Goûter offert lors des soirées parents/enfants organisés par le Ranch.



Nous vous invitons à nous suivre sur la page Facebook de l'association @FCPECamon afin de découvrir les projets durant cette année scolaire 2023/2024 !

APEI



L'APEI est une association de parents d'élèves indépendants qui met tout en œuvre afin de procurer aux enfants des moments de bonheur inestimables en leur faisant découvrir de nouveaux univers ainsi que des expériences inédites. Elle œuvre pour les quelques 180 élèves des écoles maternelle et élémentaire Paul Langevin depuis de nombreuses années.

Nos actions ont été nombreuses sur 2022/2023:

- Participation au salon des associations (distribution de bonbons, tambola, maquillage pour les enfants)
- Organisation d'un goûter aux enfants lors des virades de l'espoir en 09/22
- Organisation d'une fête de Noël avec la venue du Père Noël et achat d'un cadeau à chaque enfant en 12/22 et un goûter offert, avec une grande tombola (gain : tablette)
- Venue du père Noël dans dans chaque classe avec réalisation de photos et distribution de papillotes 12/22
- Venue d'une ferme pédagogique avec ateliers sur le thème de l'environnement 04/23
- Organisation d'une grande kermesse en 07/23
- Les soirées parents/enfants en collaboration avec l'ALSH
- Participation financière aux sorties de fin d'année : achats de livres, ramettes de papier, spectacle offert en maternelle...



Mais ce n'est pas tout, nous sommes le relais entre les parents les équipes enseignantes, nous assistons aux conseils d'école pour représenter les familles ...Tous ces événements demandent du temps, nous avons besoin de parents investis. Venez rejoindre une équipe motivée et dynamique toujours bienveillante et pleine d'humour. Contactez nous : [0627366250](tel:0627366250) / Apeicamon@gmail.com / Facebook : APEI CAMON .

La restauration scolaire se met au circuit court.

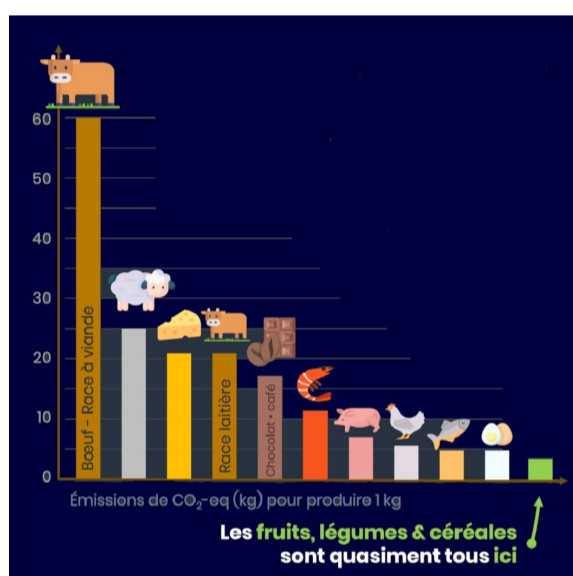
Depuis maintenant 1 mois, sous l'impulsion de la Mairie, la restauration scolaire est passée en circuit court exclusif pour les fruits et légumes et les produits laitiers. Mais qu'est-ce que le circuit court ?

Un circuit-court est un mode de commercialisation des produits qui implique une vente directe du producteur au consommateur, ou une vente indirecte avec un seul intermédiaire.

Les avantages du circuit-court :

Sur le plan environnemental :

- Il permet de diminuer la distance de transport entre le consommateur et le producteur, ce qui réduit l'empreinte carbone (moins polluant).



- Il permet de limiter les emballages (les légumes sont livrés en vrac, pas sous plastiques)
- Il permet aussi de soutenir les pratiques de production durable (culture dans les hortillonnages).

Sur le plan économique :

- Il permet de soutenir les producteurs locaux.
- Il permet de maintenir les maraîchers symboles de la commune de camon



A Camon, le restaurant scolaire se fournit donc dorénavant en produits laitiers « Les Délices de Nathalie » qui proviennent d'une exploitation familiale d'Aubvillers, une commune située à 30 Km de Camon. Pour les légumes, le trajet est encore plus court puisque ceux-ci débarquent des hortillonnages, de chez Perrine Parmentier de Camon.

Cette dernière produit et joue le rôle d'intermédiaire avec les producteurs locaux afin de satisfaire les 110 kilos de fruits et légumes nécessaires chaque semaine. Les enfants sont ainsi assurés de consommer des produits de saison.

Dans le cadre scolaire, les enfants vont aussi à la rencontre des jardiniers des Quélettes, une bonne occasion de voir d'où vient et comment pousse ce qu'ils ont dans leur assiette.

Les bénéfices de ces circuits-courts sont nombreux. On peut retenir qu'ils permettent à nos enfants de manger des produits plus sains, non soumis aux exigences de la production standard en ce qui concerne leur aspect et leur calibre. Cette démarche contribue à moins de gaspillage, en France, 30% des aliments traités en restauration scolaire finissent à la poubelle. De plus, ils renforcent le lien entre les producteurs et les consommateurs mais aussi le lien avec les hortillonnages.



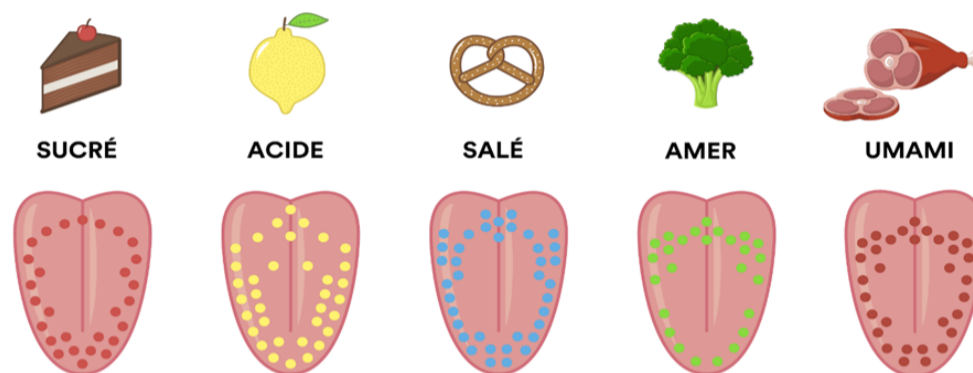
La restauration scolaire de Camon, c'est 250 couverts par jour avec une équipe composée d'un cuisinier et de 7 employés de l'ESAT de Petit-Camon. Depuis la rentrée de septembre, le conseil municipal a décidé de mettre en place une tarification solidaire avec le repas à 1 euro pour les trois premières tranches. Les circuits-courts rentrent dans notre projet communal de **développement durable**, économique, environnemental et social.



La semaine du goût

Octobre, c'est le mois de l'alimentation avec de nombreuses animations organisées par Amiens Métropole, c'est aussi le mois de la semaine du goût dans les écoles et à la restauration scolaire. Les enfants pourront s'entraîner à repérer les saveurs fondamentales et à affiner leurs papilles gustatives avec des ateliers découvertes organisés conjointement par le cuisinier et Perrine Parmentier.

LES CINQ SAVEURS FONDAMENTALES :



Connaissez-vous l'umami ?

Cette saveur moins identifiée chez nous est à la base de la cuisine asiatique, c'est le goût particulier de la sauce soja par exemple mais aussi celui du fumé de certaines viandes.

MOTS CACHES DANS LA GRILLE :

Acide, aigre, aillé, amer, chocolaté, épicé, poivré, salé, sucré, vanillé

a	L	v	a	n	i	L	L	é	c	g	a
i	m	r	s	u	f	p	e	t	i	d	m
d	s	u	c	r	é	s	m	d	n	a	e
o	e	n	s	h	t	s	i	o	u	t	r
j	v	a	b	m	o	d	r	f	b	d	i
s	u	i	f	é	u	é	p	i	c	é	s
c	a	L	a	g	a	c	o	a	r	f	d
i	L	L	k	i	n	h	i	é	b	a	a
d	b	é	é	r	t	s	v	a	j	i	m
e	p	i	q	m	a	s	r	c	s	g	e
f	a	c	i	d	e	s	é	g	m	r	i
c	h	o	c	o	L	a	t	é	r	e	s



Perrine Parmentier et les enfants de l'ALSH

Vivre CAMON

Ce qu'il faut savoir

Spectacle



« Les Tournedos Rossignols », ou comment trois compères férus de musique et d'art culinaire ont décidé de fédérer leurs talents avec comme idée centrale ce fabuleux répertoire de la chanson française humoristique. Francis Blanche, Pierre Dac, Georges Brassens, Bobby Lapointe, Henri Salvador, Boris Vian, Fernandel, Charles Trenet, Serge Reggiani, Alice Donna, les quatre barbus, les frères Jacques, Maurice Ravel et Frédéric Chopin, ces maîtres de l'humour français et ces grands musiciens se trouvent ainsi réunis en un spectacle délirant dans lequel chaque chanson est mise en scène dans un esprit cabaret et dans des arrangements réalisés par les membres du groupe, donnant ainsi une sonorité particulière à l'ensemble.

Rendez-vous le **mardi 24 octobre 2023 à 19 heures**,
Salle Louis Aragon.
Inscription sur place. Entrée 5 euros.

Changement d'horaires



Nous vous informons qu'à partir du **lundi 23 octobre 2023**, votre poste change ses horaires :

- **lundi** : fermé
- **mardi au vendredi** : de 9h00 à 12H et de 14h00 à 16h30
- **samedi** : 9h00 à 12h00

A.S.V.P



Depuis le 1er septembre 2023, M. Abdel LASFAR a rejoint les services de notre commune en tant qu'agent de surveillance de la voie publique et travaille en collaboration avec notre Police Municipale.

Expression de l'opposition

Pour cette rentrée, parlons mobilité : notre maire, aussi en charge de la mobilité métropolitaine, n'a que peu agi pour Camon. Face aux avancées notables à Amiens, notre commune se contente de quelques initiatives insignifiantes, comme des marquages au sol et des discussions stériles sur la circulation à vélo. Notre groupe avait proposé l'aire de covoiturage qui a été réalisée sans l'impulsion de l'équipe municipale. Camon accumule du retard par rapport à ses voisins. L'heure est à l'action ! #BougeonsCamon

VIVRE CAMON
Bulletin d'information municipale
Responsable de la publication :
Jean-Claude Renaux
www.camon.fr
Impression IRG
Conception : Com'une Idée
Réalisation : Mairie de Camon

8

Changement de Gaz « Rappel »

La bascule en gaz H sur notre commune est prévue pour le 16 octobre 2023. Vous devez donc impérativement avoir vos appareils réglés pour accepter ce nouveau gaz. Ce réglage consiste à une baisse de pression et à une vérification des appareils par des professionnels du gaz. A ce jour seulement 50% d'entre vous ont répondu aux multiples sollicitations (courriers simples, appels) de GRDF.

GRDF est donc dans l'obligation d'envoyer une lettre recommandée à chacun de vous afin de déclencher le rendez-vous de réglage. Sans réponse de votre part sous 15 jours, des agents se présenteront au domicile pour tenter une visite. En l'absence de l'occupant et sans réponse de votre part, le gaz sera coupé et un flyer explicatif sera déposé. Il sera rétabli sous 24 à 48 heures dès que vous prendrez contact avec GRDF (03.20.72.09.42 muni de son numéro de PCE à 14 chiffres entre 7H et 21H).

Virades de l'Espoir

Un grand merci aux bénévoles des virades de l'espoir. A l'année prochaine pour la 20ème édition.

agenda
des
FESTATIONS

**CONCOURS DE
MANILLE**

organisé par le Personnel Communal de Camon

SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2023
Salle Louis Aragon
à Camon

DÉBUT DES JEUX 10H00

INSCRIPTIONS & RÉSERVATION DES REPAS
JUSQU'AU 22 NOVEMBRE
AU 03.22.49.30.24

**7 EUROS
PAR JOUEUR**

**1 APÉRITIF (OFFERT)
TARTIFLETTE/SALADE
DESSERT/CAFÉ
18 EUROS**

1 lot pour chaque participant

Mairie de CAMON
Place du Général Leclerc
BP 20002
80334 CAMON Cedex
Tél. : 03 22 49 30 00
Fax : 03 22 49 30 09
Horaires d'ouverture au public :
Du Lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h